

MAIRIE

de

CUSY

330 Montée du Chef-lieu
74540 CUSY

☎ : 04.50.52.50.48

mairie@cusy.fr

www.cusy.fr

ARRETE DU MAIRE N° A2025-05 Domaine : Voirie REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DIVERS ROUTES COMMUNALES

Le Maire de la Commune de CUSY,
Vu l'article 25-3 de la Loi du 02.03.82,
Vu le Code de la Route et notamment son article R.411.8,
Vu l'arrêté du 24.11.67 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,
Vu l'ordonnance n° 58-1216 et le décret n° 58-1217 du 15.12.58,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'entreprise FOURNEYRON TP - représentée par Madame FOURNEYRON Laura, en date du 09/01/2025,

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures de sécurité particulières et de réglementer la circulation des véhicules sur divers voies communales : Chemin de la Tuillière, Route des Chavonnes, Route des Plattets, Route des Crêts, Route des Bauges, Chemin rural dit de Bassat (voir plan) – 74540 Cusy pour permettre l'installation de la fibre optique par génie civile.

A R R E T E

Article 1 : La circulation de tous les véhicules empruntant les diverses voies communales situées ci-dessus sera réglementée de 1 ½ journée à 6 journées sur la période du lundi 13/01/2025 au 07/02/2025 de 8h30 à 17h30. (voir plan joint)

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise FOURNEYRON TP —2 chemin du Génie – 69200 VENISSIEUX.

Article 3 : La chaussée devra être dégagée de toute activité de chantier et entièrement libérée le soir à 17h30

Article 4 : En cas de dégradation la chaussée devra être remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire,

Article 5 : Le Maire de Cusy est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet de la Haute-Savoie,
- Le responsable de l'entreprise FOURNEYRON TP,
- Affichage public/site internet de la commune.

Le 13 janvier 2025,
Le Maire,
Patricia MERMOZ

